

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

14 octobre 2021 à 20H00

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre LUCCHINI, maire.

Présents : Laurent MARIOGE, Denis MALAVAL, Jean-Pierre FIRMIN, Thomas JOUVET, Thomas PIC, Jocelyne PLAN, Pauline SOLIER, Sylviane TOMAS, Sandrine TREBIER, Djamel ZOUTAT, Julien WATREMEZ.

Absent(e): Amandine BOULOUIS (Pouvoir à Denis MALAVAL), Chantal DUMAS.

Secrétaire : Pauline SOLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Recensement 2022,
- Projet école : demande de subvention Conseil Départemental et Régional,
- Stockage bonbonnes de gaz du café de la Poste,
- Numérotation dans le village,
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2021 est présenté aux conseillers.

M. le Maire constate qu'il n'y a aucune observation ou question. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

1- Campagne de recensement 2022

M. le Maire rappelle que le recensement de la population devait avoir lieu en 2021 mais compte tenu des conditions sanitaires liées au à la Covid, il a dû être reporté à début 2022.

Il aura donc lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Il propose de nommer madame Claire COMBES-SIPEYRE coordonnateur et madame Hélène LESBATS agent recenseur.

Délibération 2021-23

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur qui vont effectuer les opérations de collecte du recensement de 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de fixer leur rémunération comme suit :

- Hélène LESBATS agent recenseur : heures complémentaires à hauteur de 600 € net.
- Claire COMBES-SIPEYRE coordonnateur communal : indemnité pour travaux supplémentaires d'un montant de 600 € net.

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui resteront à la charge de la commune.

DIT que par ailleurs, madame Hélène LESBATS et madame Claire COMBES-SIPEYRE percevront une indemnité de 17.16 € nets par session de formation.

DONNE tout pouvoir au maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

2- Projet de rénovation et extension de l'école communale

Délibération 2021-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Etat a accordé une subvention de 166 500 € dans le cadre de la DETR pour le projet de rénovation et extension de l'école communale.

Le cout de ces travaux étant estimé à 555 000 € HT,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité de membres présents :

Décident de solliciter

- la région Occitanie dans le cadre des programmes de rénovation énergétique et mise en accessibilité des bâtiments publics à hauteur de 30 % des dépenses éligibles.
- le Département du Gard dans le cadre du Contrat Départemental d'Equipement 2022 à hauteur de 113 300 €.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Selon les financements qui seront obtenus, l'ensemble du Conseil s'accorde sur le principe de se recentrer sur la rénovation de l'école existante dans un premier temps.

3- Stockage bonbonnes de gaz du café de la Poste

Monsieur le maire rappelle :

Madame Nathalie SEMENOFF, gérante du café du village avait demandé l'autorisation d'occuper une partie des WC publics et de la voirie afin d'y entreposer les bouteilles de gaz qu'elle met à la vente.

Los d'une précédente réunion, plusieurs élus avaient demandé des réponses officielles de la part des assurances et des pompiers quant aux questions de sécurité et légalité avant de se prononcer.

Que ce soit la compagnie d'assurance ou les pompiers, aucun n'a accepté de donner un avis tranché par écrit.

De ce fait, la majorité des conseillers a décidé de rejeter la demande de madame SEMENOFF.

4- Numérotation dans le village

La numérotation des bâtiments et/ou terrains a été réalisée il y a plus de 12 ans.

Cela avait été fait de manière « artisanale » compte tenu de l'urbanisation de l'époque.

Le village s'est beaucoup développé depuis et l'attribution des numéros devient difficile : multiplication des bis, ter, bis A etc. sans compter les administrés qui se sont attribués eux même un numéro et une voie en inadéquation avec le reste des adresses.

Les membres du Conseil sont favorables au projet d'une nouvelle campagne de numérotation qui sera menée par la commune.

5- Questions diverses

Travaux :

Monsieur le Maire fait un point sur l'installation de la vidéoprotection qui a eu lieu début octobre.

Les travaux sur le ruisseau de la Valette et le chemin de Cante Perdrix pour lutter contre le ruissellement débuteront en novembre.

La réfection de la chaussée sur la traversée du village ne pourra commencer qu'après une réponse du Département.

L'enfouissement des réseaux sur le chemin du Mas de Pian démarrera mi 2022, tout comme la remise en état de chemins ruraux.

Les travaux rue de l'Eglise sont terminés ; le marquage du parking sera effectué en novembre

Aire de jeux :

Monsieur le Maire a demandé des devis à diverses sociétés pour la réalisation d'un city Park comprenant une aire de jeux pour les enfants, un parcours de musculation et un skate Park.

Fonds de concours :

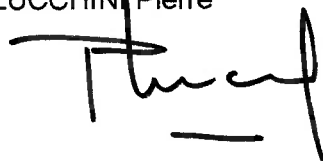
Monsieur le maire informe les conseillers du futur dispositif pour l'attribution des fonds de concours. Une enveloppe fixe devrait être attribuée à chaque commune et son montant sera calculé en fonction de la strate de population à laquelle elle appartient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

MARIOGE Laurent



LUCCHINI Pierre



MALAVAL Denis



BOULOUIS Amandine

DUMAS Chantal




FIRMIN Jean-Pierre

JOUVET Thomas



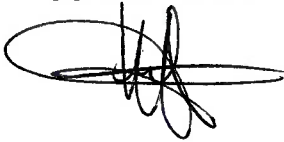
PIC Thomas

PLAN Jocelyne



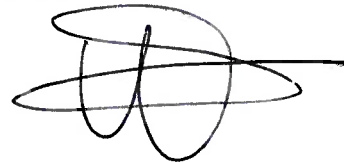
SOLIER Pauline

TOMAS Sylviane



TREBIER Sandrine

WATREMEZ Julien



ZOUTAT Djamel